

DECISION DU PRESIDENT.CA 083-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de tarifs de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines relatifs au colloque intitulé "Familles en images".

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 12 septembre 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **19 septembre 2017** | Mis en ligne le : **19 septembre 2017**

**BUDGET PREVISIONNEL Colloque « Familles en images »
11-12 janvier 2018**

DEPENSES TTC en€	TOTAL € 7320	RECETTES TTC en €	TOTAL € 7320
<p>LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS Salles mises à disposition à la Maison de la Recherche Germaine Tillion.+ Amphitheatre UFR Lettres Salle du Quai pour la soirée gala (buffet avt-spectacle)</p> <p>FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONFERENCIERS</p> <p>FRAIS D'HEBERGEMENT INVITES 1 nuitée (90 euros) par invité Nb de pers invitées : 7 personnes</p> <p>FRAIS DE RESTAURATION</p> <p>AUTRES FRAIS Programmes, badges et mallettes Affiches -plaquettes Pochettes d'accueil et stylos Programmes et affiches (impression et diffusion)</p> <p>Places de spectacle Festen : 16 € x60 places</p>	<p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>2130 €</p> <p>630 €</p> <p>3300 €</p> <p>300 €</p> <p>960</p>	<p>INSCRIPTIONS PAYANTES Avant le 10/12/2017 30 inscriptions étudiants à 5€ 30 inscriptions individuelles à 30€ 3 inscriptions institutionnelles à 80€ 50 inscriptions soirée spectacle à 40 €</p> <p>Après le 10/12/2017 20 inscriptions étudiants à 8€ 25 inscriptions individuelles à 40 € 2 inscriptions institutionnelles à 90 €</p> <p>FINANCEMENTS ACQUIS EnJeu[x] LPPL 3LAM CIRPaLL Département de psychologie UFR LLSHS</p>	<p>4380 €</p> <p>150</p> <p>900</p> <p>240</p> <p>1750</p> <p>160</p> <p>1000</p> <p>180</p> <p>2940 €</p> <p>2290 €</p> <p>300 €</p> <p>150 €</p> <p>100 €</p> <p>100 €</p>